

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal.

Présents : Mmes AUDARD Rachel, CHARON Carole, CLAIR Agnès, COLLIN Valérie, MESSON Françoise, PELUS Agnès, THIEBAUT Caroline
MM. AYRAULT Joanie, BERT Cédric, DESMARIS Sébastien, FAUSSURIER Romain, GAMBIN Geoffrey, LUSSIANA Christian, MONIN Thierry

M. GAMBIN Geoffrey a été nommé secrétaire de séance.

1 - Approbation de la liste des reprises de concessions du cimetière

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure de reprises de concessions du cimetière de Reyssouze qui avait débuté le 18 décembre 2017 arrive à échéance.

Le prestataire de services a dressé les derniers procès-verbaux de constatation en date du 21 juin 2021. Vingt-trois concessions à l'état d'abandon font état de reprise, conformément à la réglementation.

La liste définitive des concessions constatées à l'état visuel d'abandon a été affichée à la porte de la mairie, sur le panneau d'affichage au cimetière et une copie adressée à la Préfecture de l'Ain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la liste définitive des concessions constatées à l'état visuel d'abandon et autorise Mme le Maire, ou son représentant, à procéder aux démarches administratives nécessaires relatives au présent dossier.

2 - Décision modificative n°1 du Budget Principal

Depuis le vote du budget primitif, le 20 mars 2021, certains mouvements de crédits se sont avérés nécessaires, notamment pour :

- constater des changements d'imputations budgétaires demandés par M. le Trésorier Principal,
- procéder à des régularisations d'imputations budgétaires ou de crédits budgétaires,
- prendre en compte des écritures patrimoniales ou des écritures d'ordre.

Vu le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2021 voté le 20 mars 2021,

Mme le Maire propose de délibérer sur ces mouvements de crédits, détaillés en annexe et synthétisée comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement :

Total dépenses de la section de fonctionnement	- 883,40 €
Total recettes de la section de fonctionnement	- 883,40 €

Section d'investissement :

Total dépenses de la section d'investissement	3 120,00 €
Total recettes de la section d'investissement	3 120,00 €

Le détail des ajustements budgétaires est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du Budget Principal de l'exercice 2021 telle que détaillée en annexe et synthétisée ci-dessus, et autorise Mme le Maire ou son représentant légal à signer tous documents relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h45.

Le secrétaire de séance



Geoffrey GAMBIN

Le Maire



Agnès PELUS

